



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 112066

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'évolution préoccupante de l'emploi des enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) dans l'académie de Rennes. En effet, le nombre de postes ouverts aux concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) interne et externe et de l'agrégation interne pour l'année 2011 ne permettra pas de combler les postes vacants d'enseignants d'EPS dans la région. Il est prévu, pour faire face aux besoins des établissements en personnels enseignants, d'y affecter des personnels titulaires remplaçants. Or le nombre d'enseignants titulaires remplaçants est largement insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins en remplacement. Ainsi, selon les organisations syndicales, le taux de couverture des remplacements sera « proche de 0 % » cette année, et l'enseignement d'EPS ne sera pas assuré uniformément dans l'académie de Rennes. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à l'insuffisance du nombre de postes ouverts aux concours du CAPEPS et de l'agrégation interne cette année, et aux conséquences qu'elle engendrera pour l'enseignement en éducation physique et sportive dans l'académie de Rennes.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles réformes pédagogiques. Pour la session 2011, compte tenu notamment de l'évolution des départs en retraite et du vivier de candidats, le nombre de postes en éducation physique et sportive a été fixé à 726 postes, soit une progression de 19 %. Cette augmentation est particulièrement significative, dans un contexte de resserrement du volume des recrutements, de l'effort important du ministère de l'éducation nationale pour cette discipline. En ce qui concerne l'académie de Rennes, les travaux de préparation de la rentrée scolaire 2011 en matière de gestion prévisionnelle y prévoyaient l'affectation de 44 enseignants d'EPS (néo-titulaires et stagiaires). Pour la session 2012, la détermination du nombre de postes à ouvrir aux concours est en cours d'examen, au regard notamment des critères précités et de l'évolution des besoins d'enseignement.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112066

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6769

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10837